

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 19 FEVRIER 2013 COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le dix neuf du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Colette VIGNAND - Martine GOBLET - Arnaud DENIS - Paul MONCHANIN - Alain BITTAN.

Absents excusés : Dominique GIVRE - Hervé VALFORT- Monique GUILLOT

Non convoqué : Jean-Marc GUILLOT

Secrétaire nommée pour la séance : Colette VIGNAND

Pouvoir : Dominique GIVRE à Paul MONCHANIN

=*=*=*=*=*=*=*=*=

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé par 6 voix POUR et 1 ABSTENTION (Arnaud DENIS).

2 - DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE CANTONALE POUR LE FINANCEMENT DU PARATONNERRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis de la société Bodet. L'un de 7 495 € HT (travaux sur le paratonnerre de l'église) et l'autre de 1 657 € HT (parafoudre de l'église).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention au Conseil Général, au titre de l'enveloppe de solidarité cantonale 2013, pour ces travaux.

3 - DELIBERATION PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE POUR CELINE BOGNIAUD

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour Céline BOGNIAUD. Pour cela, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Il faut également saisir le CTP (Comité Technique Paritaire) placé auprès du CDG 42 (Centre de Gestion).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - DELIBERATION PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE L'IAT POUR MICHEL TISSOT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) d'un montant de 469.67 € par an, selon le coefficient 1, à Michel TISSOT.

Le Conseil Municipal approuve par 5 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique GIVRE et Colette VIGNAND).

5 - DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION : SERVICE DE REMPLACEMENT PAR CINDY FAURON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec le CDG 42. Celle-ci a pour objet le remplacement de Céline BOGNIAUD pendant son congé maternité par Cindy FAURON, soit du 23 juillet 2012 au 15 février 2013.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6 - DELIBERATION POUR CHANGEMENT DE COPIEUR

Des devis ont été demandés pour un changement de copieur. Le vote est repoussé à une date ultérieure car le Conseil Municipal souhaite étudier davantage les différentes propositions.

7 - ETUDE D'UNE DEMANDE DE DEGREVEMENT DE FACTURE D'EAU D'UN PARTICULIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de dégrèvement de facture d'eau effectuée par un particulier, suite à une fuite sur son installation.

Le Conseil Municipal approuve ce dégrèvement par 4 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique GIVRE et Paul MONCHANIN).

8 - PROPOSITION DE DEVIS PAR LE SIEL POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPES VAPEUR MERCURE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SIEL pour le remplacement des lampes vapeur mercure. Le montant des travaux est de 24 677 € HT, avec une participation de la commune de 13 079 € HT.

Pour procéder à l'extinction uniquement de la Nationale 7, il faudrait 4 armoires supplémentaires à raison de 1 500 € par armoire, soit 6 000 €.

Le Conseil Municipal reporte sa décision à une date ultérieure.

9 - SUIVI DOSSIER AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU BOURG

Présentation des travaux en cours : la prochaine réunion aura lieu le lundi 4 mars.

10 - SUIVI DOSSIER PLU

La révision du POS en PLU était suspendue depuis 2 ans, en raison de la réflexion sur leur stratégie des 2 principales entreprises de la commune. Il a été décidé de reprendre le dossier. Une réunion de la commission urbanisme avec le cabinet Aptitudes Aménagements s'est tenue le 13 février : il a été proposé de transférer les 0,49 ha de la zone AUF du terrain Mazille, en prolongement de la zone UF de l'entreprise Mado Marcel. Des administrés ont été contactés, pour connaître leurs projets sur l'avenir de leur terrain, en bordure de la RN7. Le terrain Mazille pourrait être constructible dans un premier temps sur 0.55 ha.

11 - SUIVI DES DOSSIERS D'ENQUETE PUBLIQUE EN COURS

Concernant le classement et le déclassement des chemins, inscrits à l'enquête publique, un RDV doit être pris avec l'enquêteur, pour fixer sa 2^{ème} permanence en mairie.

Au sujet de l'enquête d'expropriation de certaines parcelles de l'ancien chemin de fer, le dossier a été transmis à la Préfecture, après montage de ce dossier par Me ROBERT.

12 - COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE RPIC LAY/NEAUX DU 8 FEVRIER

L'effectif est de 101 élèves. Il y a des projets : rencontre USEP, théâtre, classes vertes, voyage au château de Chambord et au Futuroscope. Concernant la réforme sur le rythme scolaire, le Conseil Municipal de Lay a décidé de la mettre en place en septembre 2014. La commune de Neaux aurait souhaité être conviée à la décision.

13 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- Voirie : un habitant informe le conseil que des eaux pluviales s'écoulent sur le chemin de Falot et arrivent dans sa cour, provoquant des dégâts.

Un particulier demande de drainer les eaux pluviales, provenant des nouvelles constructions, le long de sa prairie et de les raccorder au drain vers le pré voisin.

Il est envisagé de mettre des panneaux « Stop » à la sortie du lotissement de la Roseraie et au carrefour du chemin de Falot.

- Bâtiments : Problème de condensation toujours à la salle des Associations, suivi par Créa Eco.

14 - INFORMATIONS COMMISSIONS COPLER

- Commission culture :

- Les Pestacles : une proposition d'un système d'abonnement est faite pour les Pestacles : la commission ne retient pas cette idée, pour privilégier la participation de la population du canton, représentant moins de 50 %.

- Cinéma Plein Air : 6 séances programmées du 14 juillet au 15 août.

- Ecole Intercommunale de Musique : le nombre d'élèves est en augmentation, mais le budget reste constant et bénéficiera d'une subvention du Conseil Général.

- Commission développement économique et tourisme :

- un aménagement de la zone des Jacquins est prévu : 2 ha seront réservés au maraîchage pour faire du bio, et alimenter les cantines des écoles.

- 2 autres projets sont inscrits au budget : créer une minoterie bio au moulin Bertheliet et une résidence d'artistes aux Jacquins.

15 - QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Pour 2013, dans le cadre du COCS, les subventions du Conseil Général s'élèveront à un montant de 87 000 €, dont 2 fois 15 000 € pour les amendes de police.

- Les problèmes avec la trésorerie concernant une facture de Créa'Eco vont être réglés. Martine GOBLET recherche les erreurs d'écarts sur les factures des travaux de la maison des associations, afin d'arrêter le compte administratif 2012.

- Un arbre est tombé sur un terrain appartenant à la commune. Un particulier a souhaité acheter l'arbre (débitage et nettoyage du terrain). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et fixe le tarif à 300 €. La somme sera imputée au compte 7088 (autres produits d'activités annexes).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 26 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 MARS 2013

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le vingt six du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Dominique GIVRE - Colette VIGNAND - Hervé VALFORT - Martine GOBLET - Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Monique GUILLOT.

Absent excusé : Alain BITTAN

Absent : Arnaud DENIS

Secrétaire nommée pour la séance : Monique GUILLOT

==**==**==**==**==

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé par 4 voix POUR (Paul Monchanin, Martine Goblet, Colette Vignand, Jean-Noël Cimetière) et 4 abstentions (Monique Guillot, Jean-Marc Guillot, Hervé Valfort, Dominique Givre).

2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012 - BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public. 8 voix POUR.

3 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 - BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2012 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses	250 799.68 €
	Recettes	358 849.08 €

<i>Investissement</i> :	Dépenses	298 043.48 €
	Recettes	131 173.29 €

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2012 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation</i> :	Dépenses	22 393.56 €
	Recettes	28 057.93 €

<i>Investissement</i> :	Dépenses	9672.00 €
	Recettes	18 535.00 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : 7 voix POUR.

4 - BUDGETS PRIMITIFS 2013 COMMUNE ET ASSAINEMENT

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement. 8 voix POUR.

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 320 065.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 354 788.40 €.

Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 28 072.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 73 570.41 €.

5 - SUBVENTIONS ACORDEES PAR LA COMMUNE A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire la somme de 550 € au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » et de la répartir comme suit :

200 € RPIC Lay/Neaux

150 € les restos du cœur

200 € ADMR

6 - AFFECTATION DE RESULTAT 2012

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2012, qui est de 108 049,40 € est proposée en crédits au budget primitif de 2013 sur le compte 1068, en couverture du besoin de financement de l'investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2013.

- augmentation de 0 % : 1 voix (Martine GOBLET)
- augmentation de 0,5 % : 7 voix

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

8 - VENTE D'HERBE

Une annonce sera mise sur le journal.

9 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- PLU : pour la Chambre d'agriculture, il faut se prononcer sur l'affectation des bâtiments agricoles, qui, pour certains, peuvent être reversés en bâtiments habitables.

Hervé Valfort fait un compte rendu de la dernière réunion : au sujet des projets évoqués, il y a environ trois ans, le représentant de l'Etat remet tout en question. Concernant le terrain situé en centre bourg, faut-il en mettre une partie en constructible et une partie en réserve ? Pour cette dernière, il faut y associer un projet, un parc par exemple.

Il reste le Règlement du PLU à étudier.

- Voirie : Dominique GIVRE donne les dernières informations concernant l'aménagement du bourg qui est en cours. Un enrobé rouge a été réalisé pour les trottoirs, et du noir pour le reste de la place. Des places de parking vont être matérialisées au sol dont deux pour handicapés avec panneaux ; des arbustes seront également plantés le long du mur mitoyen de la propriété PIVOT.

Pour l'année 2013, est également programmée la réfection de chemins en campagne : route Napoléon, dans le secteur limitrophe avec St Cyr de Favières et le secteur de Pirotte. Des travaux doivent être également réalisés, pour réaménager l'écoulement des eaux pluviales dans le secteur de Falot. Monsieur Dominique GIVRE a demandé à l'Entreprise EUROVIA de garder des matériaux extraits des travaux de la place, pour le compte de la commune, afin de les utiliser pour boucher des trous dans les chemins publics. Mais certaines personnes de la commune en ont pris pour leur compte personnel.

10 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Dominique Givre a constaté qu'un agriculteur fait brûler des bâches en plastiques, ce qui est interdit : Mr le Maire doit prendre des dispositions.

- Dominique Givre a constaté que plusieurs agriculteurs ont mis du fumier sur la route.

- Colette VIGNAND informe que sur l'exercice 2012, on compte 75 heures syndicales de l'employé communal qui n'ont pas été remboursées. Monsieur le Maire précise que la loi lui donne droit à ces heures syndicales : ce sont des heures correspondant à des convocations par son syndicat : Commission Administrative du Groupement Départemental des Services Publics et Santé, Comité technique Paritaire et Comité Hygiène et Sécurité. Par contre la prise en plus d'Heures mensuelles ainsi que d'Heures d'ASA (Autorisations Spéciales d'Absences pour les adhérents des collectivités de moins de 50 agents) est remboursée à la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 30 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 MAI 2013 COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois de mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Dominique GIVRE - Colette VIGNAND - Hervé VALFORT - Martine GOBLET - Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Alain BITTAN.

Absente excusée : Monique GUILLOT

Absents : Arnaud DENIS

Pouvoir : Monique GUILLOT à Jean-Noël CIMETIERE

Secrétaire nommée pour la séance : Colette VIGNAND

==*==*==*==*==*==*==

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR et une abstention (Alain BITTAN).

2 - DELIBERATION POUR CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de trésorerie de 100 000 € doit être ouverte pour faire face au paiement des factures de travaux d'aménagement de l'entrée du Bourg. Les banques consultées sont le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture de cette ligne au Crédit Agricole, au taux de 1.50 % et sans frais de dossier.

3 - DELIBERATION DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une DIA a été reçue en mairie pour la parcelle AB 305, située « Le Bourg. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour cette parcelle.

4 - DELIBERATION AMORTISSEMENT TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE DE L'EGLISE

Lors des travaux d'aménagement de l'entrée du Bourg, un branchement eaux usées a été réalisé pour une parcelle de terrain. Le montant des travaux est de 4 180.02 € TTC. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de les amortir sur 10 ans.

5 - DELIBERATION DEMANDE D'ARRHES POUR DROIT DE PLACE FORAINS

Lors de la fête patronale, il arrive que des forains réservent une place mais ne viennent pas. Afin d'éviter ce genre de problème, le Conseil Municipal décide qu'un contrat leur sera remis lors de la réponse écrite et qu'une photocopie de l'attestation d'assurance

leur sera demandée. Après débat, il est donc finalement décidé de ne pas leur demander le versement d'arrhes.

6 - FUTURE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (APRES MARS 2014)

Une proposition de répartition des futurs délégués communautaires de la CoPLER est proposée au Conseil Communautaire, représentative des habitants, tout en tenant compte de la réduction du nombre de conseillers demandée par la loi du 31/12/2012 : 50 conseillers actuellement, 35 dans la nouvelle répartition, soit un délégué par commune et un délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la répartition sachant que pour la commune de Neaux, la population est maintenant de 520 habitants, soit une représentation de 2 délégués.

Le Conseil Municipal approuve, par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE (Martine GOBLET).

7 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- Aménagement entrée du bourg : des administrés se plaignent des panneaux qui vont être posés devant chez eux pour signaler le passage piétons. La commune s'engage à revoir le problème avec l'entreprise pour trouver une nouvelle disposition afin de ne pas gêner les riverains.

Le coffret EDF ne sera pas déplacé car le devis est trop élevé.

- Voirie : L'entreprise Desporte va bientôt commencer les travaux de taillage des haies et de fauchage des accotements sur la commune.

- Animation : le cinéma en plein air aura lieu le mardi 6 août. Une réponse de participation financière de la CoPLER à une animation de première partie de soirée est attendue.

Un spectacle aura lieu à la salle d'animation en février 2014.

Un concert de carillon aura lieu le 2 août.

- Communication : la préparation du bulletin est bien avancée. Il paraîtra début juillet.

8 - QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Un administré demande où en est le problème des chiens à « La Croix ». Monsieur le Maire s'engage à reprendre le dossier et à convoquer le propriétaire.

- Un habitant de la commune a eu un dégât des eaux dans sa cour. Son assurance a convoqué la mairie pour un RDV sur place afin de voir si la responsabilité de la commune peut être engagée.

- Une réunion a eu lieu à St Symphorien de Lay concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les communes de Neaux, Lay et St Symphorien de Lay vont essayer de mettre en place un planning pour les différents intervenants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 25 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 JUIN 2013

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le vingt cinq du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Colette VIGNAND - Arnaud DENIS - Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Alain BITTAN - Monique GUILLOT.

Absents excusés : Dominique GIVRE - Martine GOBLET

Absent : Hervé VALFORT

Pouvoirs : Dominique GIVRE à Colette VIGNAND
Martine GOBLET à Arnaud DENIS

Secrétaire nommée pour la séance : Monique GUILLOT

==**==**==**==**==

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR (Paul Monchanin, Martine Goblet, Colette Vignand, Jean-Noël Cimetière, Jean-Marc Guillot, Dominique Givre, Alain Bittan) et 2 Abstentions (Monique Guillot, Arnaud Denis).

2 - APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE DECLASSEMENT ET LE CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX, APRES MODIFICATIONS EVENTUELLES

Chaque conseiller a reçu préalablement le rapport du commissaire enquêteur Noël LAURENT, suite à l'enquête publique prescrite par Mr Le Maire de NEAUX, consécutif à la décision du Conseil Municipal du 17 janvier 2012.

Cette enquête a porté sur :

* le déclassement et l'aliénation de sections de chemins ruraux actuellement en état de lacune, ou d'abandon, non entretenus par la commune qui souhaite les ôter du tableau de classement officiel ;

* le déplacement d'un chemin rural à la suite de la demande d'un propriétaire qui souhaite le voir contourner son terrain plutôt que de le traverser ;

* le rétablissement et le classement d'une section de l'ex-voie de chemin de fer dans la vallée du Gand, rétrocédée à certains riverains il y a plusieurs décennies et qui a fait l'objet d'une procédure d'expropriation non réglée au moment de l'enquête ;

* le classement ou la modification du tracé de divers chemins dans le cadre de réaménagement de la voirie rurale.

a) Monsieur Le Maire propose que chaque section de chemin soit examinée et la décision approuvée par les membres du Conseil. Arnaud DENIS n'est pas d'accord avec cette méthode de présentation et, et quitte la réunion à 21 heures.

Mr le Maire présente chaque chemin pour lequel il y a une demande d'acquisition :

- CR 5 : Loyette en limite de Notre Dame de Boisset : 1850 m (Demande de Monsieur Daniel DAVID) 7 oui
- CR 7 : La Combe Franche à Nationale 7 : 500 m (Demande de Monsieur Pascal DALLERY) 7 oui
- CR 8 : ancien délaissé RN7 à route Napoléon (Demande de Monsieur Gilles Meyrieux) 7 oui
- CR 26 - CR 24 traverse la rivière et finit parcelle 166 (Demande de Monsieur Pascal DALLERY) 7 Non car chemins inscrits au PDIPR et on ne peut pas le vendre s'il n'y a pas d'itinéraire de substitution. De plus, il dessert une résidence principale.
- CR 38 VC n° 3 vers Moussière limite Neulise 800 m (Demande de Monsieur Dominique GIVRE) 6 oui 1 abstention (Dominique GIVRE)
- CR 37 VC n° 2 de la Farge à Fragny 1800 m (Demande de Monsieur Dominique GIVRE) 6 oui 1 abstention (Dominique GIVRE)
- CR 44 VC 43 traverse les Etiveaux Sud fin parcelle 306 : 900 m 7 Non car 2 personnes différentes demandent à l'acheter (M. GARCIA et Mme FREJANES) donc la commune souhaite en garder la maîtrise foncière.
- CR 34 B rejoint St Symphorien de Lay, sans issue (Demande de Monsieur Roland Perret) 7 oui
- CR 30 rejoint CR 31 avant la Farge, 700 m (déclassement partiel - Givre) 5 oui 2 abstentions (Jean-Noël CIMETIERE rappelle que ce chemin est inscrit au PDPIR, et ne peut être aliéné, Dominique GIVRE).

Le prix de vente est fixé à 0,60 €.

b) Le chemin de randonnée des Crêts traverse le domaine de chasse de Mr Robert Polette, lequel demande que celui-ci soit détourné. Mr Polette propose un tracé de substitution qui longerait sa propriété et la surface du chemin prise sur ses terrains. Il s'engage à prendre à sa charge les frais relatifs aux travaux suivant les prescriptions de la commune, l'entretien du chemin dans le futur, ainsi que tous les frais administratifs (géomètre, notaire et services du cadastre et des hypothèques).

Vote à bulletins secrets : 3 Non, 4 Oui.

c) Reclassement de l'ancienne voie de chemin de fer : 700 m, (il y a un dossier d'expropriation en cours) 7 oui pour rouvrir cette voie.

3 - RENOUVELLEMENT DU COPIEUR MULTIFONCTIONS

Un tableau comparatif est soumis aux conseillers, avec les offres de 3 fournisseurs : Image Laser Couleur, MBM, RBI.

Le choix se porte sur la proposition d'Image Laser Couleur par 7 OUI.

4 - DOSSIER TOIT FAMILIAL AU LOTISSEMENT DE VALORGES

A titre d'information :

- proposition par la commune d'acquisition d'une parcelle de terrain de 175 m2 appartenant au Toit Familial,
- proposition par le Toit Familial de la cession dans le domaine public, de la voie (180 m2) desservant les 6 pavillons locatifs : le Conseil, dans son ensemble, émet un avis défavorable.
- consultation de la commune par le Toit Familial au sujet de la vente d'un pavillon vacant au lotissement.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE DENEIGEMENT 2012/2013

Le Conseil, par 7 voix POUR, adresse cette demande de subvention, au Conseil Général.

6 - DECISION D'AFFECTATION DE BIEN EN INVESTISSEMENT, NON PROGRAMMES AU BUDGET (ARMOIRE, VITRINE D'AFFICHAGE EXTERIEUR, MACHINE A RELIER) ET DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil par 7 voix POUR décide d'affecter en investissement l'achat d'une armoire de rangement, d'une vitrine d'affichage extérieur pour la salle, et d'une machine pour relier (les registres d'état-civil, de délibérations et arrêtés).

7 voix POUR la décision modificative suivante :

- 2 600 € au compte 21533 (réseaux câblés) opération 81 (haut débit)
- + 1 178 € au compte 2184 (mobilier) pour l'armoire
- + 1 472 € au compte 2188 (autres immos corporelles) pour machine à relier et vitrine
- 3 000 € au compte 61522 (entretien bâtiments) chapitre 011 (charges à caractère général)
- 1 800 € au compte 61523 (entretien voirie) chapitre 011 (charges à caractère général)
- + 4 800 € au compte 023 (virement à la section d'investissement)
- + 4 800 € au compte 021 (virement de la section de fonctionnement)
- + 4 800 € au compte 2158 (autres installations techniques) pour la cuve
- 3 845 € au compte 21533 (réseaux câblés) opération 81 (haut débit)
- + 3 845 € au compte 2158 (autres installations techniques) pour la cuve

7 - DELIBERATION DE SOUTIEN AU PROJET DE LIAISON TGV POCL (PARIS ORLEANS CLERMONT FERRAND LYON)

Le Conseil Municipal, par 7 voix POUR décide d'apporter son soutien au projet de liaison TGV POCL.

8 - ACTUALISATION DE TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Le Maire présente les nouveaux tarifs applicables au 01 Juillet 2013.

9 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- Voirie : Les devis s'élèvent à 50 670 € TTC. La liste des opérations doit être envoyée à OXYRIA. Il s'agit des chemins suivants : Falot, Voie Royale, Bois des Morts.
- Bâtiments : il y a 3 logements sur la commune qui sont à louer, dont un dans l'ancienne mairie.

10 - QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Il est décidé que le palan qui a servi aux travaux dans l'église pour la cuve à mazout doit être mis en vente sur Le Bon Coin au prix de 1 500 €, ainsi qu'un lot d'anciens radiateurs au prix de 600 €.
- Le locataire du bourg, M. DEPAIN qui posait des problèmes de voisinage avec un élevage de chiens, a déménagé.

- Jean-Noël CIMETIERE et Colette VIGNAND sont intervenus auprès du propriétaire du camion qui était en stationnement sur le petit parking à l'entrée du bourg depuis plusieurs semaines afin qu'il l'enlève, c'est chose faite.
- Le bulletin municipal est terminé, une impression du projet est présentée aux conseillers. Mr Le Maire le déposera chez l'imprimeur dans les prochains jours.
- Un des locataires de l'ancienne mairie a quitté son logement. Le SIREs, qui gère ce logement, a chargé Colette VIGNAND de demander un devis pour le rafraichir.
- Les habitants du lotissement « La Roseraie » demandent que la commune fasse installer un miroir afin qu'ils puissent mieux voir arriver les voitures, en provenance du chemin de l'égalité lorsqu'ils sortent du lotissement.
- Le club des jeunes a débarrassé le 22 Juin leur local que la commune avait mis à leur disposition.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 23 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2013

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le dix du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Dominique GIVRE - Colette VIGNAND - Hervé VALFORT - Martine GOBLET - Arnaud DENIS - Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Monique GUILLOT.

Absent excusé : Alain BITTAN

Secrétaire nommée pour la séance : Monique GUILLOT

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur Le Maire soumet au conseil un sujet non inscrit à l'ordre du jour :

- une décision modificative concernant le budget :

Il manque un crédit en investissement sur l'opération 81 compte 21533 (réseaux câblés) concernant le Haut Débit. La somme de 3 500 € peut être prise sur l'aménagement du bourg (opération 83 compte 2315).

La décision est approuvée à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé par 6 voix POUR et 3 abstentions (Hervé VALFORT - Martine GOBLET - Arnaud DENIS).

2 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR PROGRAMME TRAVAUX 2013

Dominique GIVRE informe qu'un Dossier de Consultation des Entreprises a été demandé à OXYRIA, pour choisir l'entreprise chargée d'exécuter le Programme Voirie 2013. Suite à présentation de ce dossier, le Conseil a retenu l'entreprise EUROVIA.

Le conseil approuve par 7 OUI, 1 CONTRE (Arnaud DENIS), 1 ABSTENTION (Martine GOBLET).

Martine GOBLET transmet la demande d'un administré au sujet de l'entretien d'un chemin qui le concerne et qu'il souhaiterait voir restaurer : Dominique GIVRE explique qu'il y a d'autres dossiers prioritaires à traiter avant.

Alain BITTAN a également transmis une demande au Maire : il souhaite que le chemin des Carrières soit refait.

3 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DU MURET PARKING ENTREE DU BOURG

Deux devis sont proposés aux conseillers, mais Arnaud DENIS signale qu'il y a des différences sur les quantités et les longueurs. Des précisions seront demandées pour la prochaine fois.

4 - MODIFICATION STATUTAIRE POUR LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LA COPLER

Le conseil délibère par 6 voix POUR, 1 CONTRE (Paul MONCHANIN), 2 ABSEPTIONS (Monique GUILLOT, Jean-Marc GUILLOT).

5 - PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LA VILLE DE ROANNE POUR MISE EN FOURRIERE D'ANIMAUX

Après présentation par le Maire de la règlementation sur les fourrières municipales, et d'une proposition de convention tripartite (Commune / Ville de Roanne / SPA) le Conseil décide de surseoir à la question pour l'instant. Dominique GIVRE explique qu'à plusieurs reprises il a confié des chiens trouvés à la Clinique Vétérinaire de St Symphorien de Lay. Les propriétaires ont ainsi été rapidement retrouvés grâce au tatouage ou à la puce de l'animal. Dominique va se renseigner si un accord est possible avec les vétérinaires qui sont à proximité de la commune.

6 - MONTANT DE L'INDEMNITE A ATTRIBUER A L'AGENT RECENSEUR (JANVIER FEVRIER 2014)

A ce jour, une personne de la commune est venue se renseigner en mairie pour effectuer cette mission. Monsieur Le Maire fournira plus d'éléments pour étudier le montant de l'indemnité à allouer.

7 - INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

La secrétaire de mairie, devient adjoint administratif principal 2e classe. Actuellement la prime annuelle s'élève à 464 € brut pour un temps plein avec un coefficient 1. Elle travaille actuellement à 80 %. Afin de décider du montant de l'indemnité, un tableau comparatif sera préparé pour la prochaine réunion.

8 - ETUDE OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR PRISE DE DECISION A VENIR

La décision est reportée. La question de l'extinction dans la totalité du village est également posée, mais reportée.

9 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- Voirie : Concernant le déclassement des chemins, un rendez-vous aura lieu chez le notaire.
- Bâtiments : l'entreprise BODET a été contactée par écrit au sujet du recours au sujet des travaux inesthétiques de réalisation du paratonnerre. Aucune réponse à ce jour n'a été apportée.
- Animation : le concert de carillon a eu lieu le vendredi 2 août, et l'organisation a été assurée par l'association L'étoile du Berger. Le beau temps a permis une agréable soirée dans le jardin mis à la disposition gracieusement par Elisabeth Lamotte. Le 6 Août était programmée une séance de cinéma en plein air, avec en première partie, le spectacle de variétés présenté par Toma-ça. L'arrivée d'un violent orage a obligé à tout annuler.

10 - QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Un courrier des jeunes est arrivé en mairie, par lequel ils sollicitent l'utilisation de la salle des associations. Or, à ce jour, le club qui est en sommeil, n'est pas suffisamment structuré. Il faut répondre à leur demande en leur proposant une réunion.

- La commission finances se réunira le 24 septembre à 18 heures.
- Les cours de remise en forme vont recommencer le jeudi 19 septembre.
- Le salon de l'écrit se tiendra à Perreux les 28 et 29 septembre.
- Le PCS est en cours de rédaction, il sera bientôt terminé et présenté au conseil lors d'une prochaine réunion

- Alain BITTAN se plaint du bruit à la sortie des soirées du samedi à la salle d'animation.

- Le comité des fêtes de Neaux, avec St Symphorien de Lay et Lay, projette d'organiser une manifestation à l'occasion du TELETHON, début décembre.

- La CoPLER, en partenariat avec professionnels et associations, lance la 4e édition du Rallye Découverte des savoir-faire, les samedi 5 et dimanche 6 octobre 2013.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 15 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 OCTOBRE 2013

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le quinze du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Dominique GIVRE - Colette VIGNAND - Hervé VALFORT - Martine GOBLET - Arnaud DENIS - Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Alain BITTAN - Monique GUILLOT.

Secrétaire nommée pour la séance : Monique GUILLOT

==**==**==**==**==

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 1 abstention (Alain BITTAN).

2 - REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2014

Le tableau des tarifs communaux en vigueur au 1er janvier 2013 est remis aux conseillers. Le conseil propose d'augmenter le prix de la location de la salle d'animation sans vaisselle pour les habitants de la commune, qui est à 180 € depuis 2009.

6 voix POUR que le tarif passe à 200 € à partir de janvier 2014 ; 3 voix POUR le maintien à 180 € (Martine GOBLET - Arnaud DENIS - Monique GUILLOT) ; 1 voix CONTRE (Dominique GIVRE).

L'écart de 20 € en plus est maintenu pour la location avec vaisselle, c'est-à-dire à 220 € pour 2014.

La location pour les associations extérieures à la commune, mais du canton + CoPLER (sans vaisselle) sera portée à 220 €, et à 270 € avec vaisselle.

Les autres tarifs restent inchangés.

La location de la salle des associations sera désormais limitée à 40 personnes.

La question est posée au sujet de la salle des associations : appartient-elle à la catégorie 5, la commission sécurité et le SDIS doivent-ils la contrôler ?

Les tarifs qui seront applicables en 2014 sont donc les suivants :

<i>INTITULÉS</i>	<i>TARIFS (au 1er janvier 2014)</i>
Location salle d'animation (pour 150 personnes)	
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	200.00 €
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	220.00 €
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	350.00 €
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	400.00 €
Associations extérieures à la Commune, mais du Canton + CoPLER (sans vaisselle)	220.00 €
Associations extérieures à la Commune, mais du Canton + CoPLER (avec vaisselle)	270.00 €
Associations extérieures à la Commune et au Canton (sans vaisselle)	350.00 €
Associations extérieures à la Commune et au Canton (avec vaisselle)	400.00 €
Réunions	50.00 €
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50.00 €
Nettoyage (si non effectué)	120.00 €
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	2.00 €
Caution pour location 1 table + chaises	50.00 €
Une caution sera demandée pour toute location	500.00 €
Location salle des associations (pour 40 personnes)	
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80.00 €
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100.00 €
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100.00 €
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120.00 €
Caution pour location	250.00 €
Concessions cimetière	
Pour 15 ans	75.00 €
Pour 30 ans	145.00 €
Pour 50 ans	230.00 €
Participation raccordement assainissement	1 400.00 €
Sacs poubelle (le rouleau de 25 sacs)	5.00 €
Photocopie	0.25 €
Droit de place	
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20.00 €
Industriels forains à l'occasion de la fête patronale	5.00 € par mètre linéaire
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine

3 - PLU - ARRET DE PROJET

L'historique des modalités et des actions qui ont été engagées dans le projet, ainsi que les réunions qui ont eu lieu, est remis aux conseillers.

La commune se situe au niveau de la délibération d'arrêt de projet de PLU.

Le conseil doit délibérer sur sa décision d'arrêt de projet, au vu des documents remis, et au vu du débat lors de la réunion d'orientation sur le PADD du 20 mai 2010 et celle du 26 mars 2013. 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (Arnaud DENIS), 1 abstention (Martine GOBLET).

4 - VOIRIE 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Dominique GIVRE, au nom de la Commission Voirie, soumet le programme de travaux de voirie 2014, permettant la demande de subvention au Conseil Général. Eurovia a transmis un devis pour le projet du hameau de Grand Maison, d'un montant de 40 327.90 € HT, soit 48 232.17 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention.

Dominique précise également qu'il reste 9 000 € au budget 2013, qui peuvent permettre d'effectuer les travaux nécessaires aux Carrières et à Falot ; d'autres devis Eurovia sont également arrivés en mairie.

La prochaine équipe municipale pourra modifier le programme si elle le souhaite.

L'avenant voirie est approuvé par 9 OUI et 1 abstention (Arnaud DENIS).

5 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DU MURET PARKING ENTREE DU BOURG

Dominique GIVRE informe le Conseil qu'il faut rééquilibrer la hauteur de ce mur, en l'abaissant un peu. Il attend des devis. La décision est donc reportée à la prochaine réunion.

6 - MISE EN FOURRIERE D'ANIMAUX - PROPOSITION DE CONVENTION

Mr le Maire a demandé au cabinet de vétérinaires de St Symphorien de Lay si une convention était possible avec eux. Il lui a été répondu qu'habituellement, il n'y a pas de convention avec les communes, mais les vétérinaires peuvent identifier si nécessaire les chiens et chats trouvés avec les tatouages ou les puces. Si le propriétaire est identifié, il lui revient de payer les frais de pension.

Une convention tripartite est possible entre la Commune, la Ville de Roanne et la SPA de Roanne au prix de 0,19 centime d'euro par habitant soit $0,19 \times 526 = 99,94$ €. Toutefois, il faudra assurer le transport de l'animal jusqu'à la SPA.

Le conseil délibère en vue de la signature de cette convention, par 6 voix POUR, 3 abstentions (Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Monique GUILLOT), 1 CONTRE (Dominique GIVRE).

7 - INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) POUR LA SECRETAIRE

Un tableau comparatif est remis aux conseillers, sachant que la secrétaire travaille actuellement à 80 %. Sa prime actuelle est de l'ordre de 33.35 € brut mensuel.

Le Conseil délibère à bulletin secret : 5 POUR un coefficient 2 (67.10 € brut mensuel), 2 voix POUR un coefficient 1.5, 2 voix POUR un coefficient 2.5, 1 voix pour un coefficient 5.

8 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Colette VIGNAND rappelle que le plan de sauvegarde est rendu obligatoire par décision préfectorale, et présente ce dossier. Elle remercie la secrétaire pour l'excellent travail de réalisation de ce document très précis et détaillé, qui a obtenu les félicitations de la préfecture. Le livret a été consulté par les conseillers. Monsieur le Maire prendra un arrêté pour le rendre exécutable.

9 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT AGEDI

Le syndicat intercommunal Agence de Gestion et de Développement Informatique auquel la commune adhère pour la numérisation des plans cadastraux a modifié ses statuts, suite à l'adhésion et au retrait de communes, depuis Juin 2011 ; il demande l'approbation de cette modification. Le Conseil ne prend pas de décision à ce sujet ce jour.

10 - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN RADIATEUR EN FONTE

Les radiateurs en fonte ont été mis en vente sur Le Bon Coin. Le conseil fixe le prix à l'unité à 50 €. A ce jour, un radiateur est vendu.

10BIS - DECISION MODIFICATIVE rajoutée à l'ordre du jour

Mr Le Maire rajoute un point à l'ordre du jour : une décision modificative.

Il manque 6 500 € au chapitre Charges de personnel (remplacement de la secrétaire pendant son congé maternité, et qui a été facturé cette année). Cette somme peut être prise au chapitre 011 (charges à caractère général) sur les comptes 6227 (frais d'actes et de contentieux) pour 2 000 € et 62875 (remboursement aux communes du GFP) pour 4 500 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

11 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- Voirie : quelques petits travaux de réfection de chemins, et le taillage par l'entreprise Desporte, seront effectués prochainement.

La réparation du pont sur le Rhins à la limite Neaux-Pradines a été réalisée totalement par l'employé communal de Pradines, car l'employé communal de Neaux était absent. La Commune de Pradines facturera la part d'intervention et les matériaux.

- L'entreprise BODET a répondu, par un argumentaire, au courrier concernant le problème du Paratonnerre qui est inesthétique.

- Eclairage : certains administrés contestent que leur quartier soit éteint à certaines heures de la nuit, et pas dans le bourg. Une rencontre est prévue le 8 novembre, avec le SIEL et l'entreprise VIGILEC pour la signature annuelle du contrat de maintenance : un devis sera demandé au SIEL pour une mise en extinction de l'ensemble de la commune.

- La commission Communication se réunira le 30 octobre à 9 heures en vue de l'élaboration du 12e Petit Novalien.

12 - QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Le recensement : Monsieur le maire a trouvé une personne qui accepte d'être agent recenseur, pour la commune en Janvier 2014. Dominique évoque la surcharge de travail que celui-ci va engendrer pour la secrétaire, ainsi que les élections municipales à la même

période : il faudrait peut-être commencer à prévoir du soutien, dans le cadre de la mutualisation avec la CoPLER.

- Paul MONCHANIN informe qu'une réunion a eu lieu le 14 octobre avec le président du comité des fêtes et les membres du bureau, au sujet de la mise en place éventuelle d'un nouveau Club des Jeunes et de la mise à disposition de la salle de la Maison des Associations. Une réflexion est en cours et une réunion est programmée le Samedi 16 Novembre, à 10 h 30.

- Une réunion du Conseil d'Ecole aura lieu le 13 novembre 2013.

Le Sou des Ecoles a adressé des remerciements pour la subvention accordée à l'école de Lay-Neaux.

- La ligne de trésorerie de 50 000 € a été remboursée.
- Des demandes de subvention sont arrivées en mairie pour 2014.
- Les locataires du logement communal situé Le Faubourg s'en vont début janvier.
- Un courrier de la commune de Régnv est arrivé en mairie concernant le patrimoine religieux.
- Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré l'employé communal ainsi que son délégué syndical.
- Un devis du géomètre est arrivé en mairie concernant la vente des chemins ruraux, pour 1 480 € HT soit 1 770.08 € TTC.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 novembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 NOVEMBRE 2013

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le douze du mois de novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CIMETIERE, Maire.

Présents : Jean-Noël CIMETIERE - Dominique GIVRE - Colette VIGNAND - Hervé VALFORT - Martine GOBLET - Paul MONCHANIN - Jean-Marc GUILLOT - Alain BITTAN.

Absente excusée : Monique GUILLOT

Absent : Arnaud DENIS

Secrétaire nommée pour la séance : Colette VIGNAND

==**==**==**==**==

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour : il s'agit d'une délibération à prendre concernant la rémunération de l'agent recenseur.

1 - APPROBATION DU PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2 - CHOIX D'UN OPERATEUR POUR L'EQUIPEMENT TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau comparatif avec 3 offres de location ou d'achat de matériel.

Au motif que le contrat actuel n'a pas été résilié, et que l'option acquisition nécessite une inscription en investissement, au Budget 2014, il est donc prorogé d'un an. Une nouvelle consultation devra se faire au 2^{ème} semestre 2014.

3 - EXTENSION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'entreprise VIGILEC, qui assure la maintenance de l'éclairage public, a confirmé, le 8 Novembre, que la mise en extinction totale de celui-ci n'occasionnera pas de frais supplémentaires pour la commune, dans la mesure où aucune modification de sectorisation n'est à prévoir sur les armoires électriques, si ce n'est une nouvelle programmation des horloges, déjà existantes

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'extinction totale de l'éclairage public (aux mêmes horaires qu'actuellement, dans les lieux en application).

Vote pour que l'éclairage public reste allumé le samedi toute la nuit : 5 POUR ; 3 CONTRE (Martine GOBLET, Hervé VALFORT, Alain BITTAN).

4 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT RHONE LOIRE NORD, RELATIVE AU QUORUM

Le Syndicat Rhône Loire Nord souhaite modifier ses statuts car il a des difficultés à réunir le quorum nécessaire à la tenue des réunions de comité syndical. Il est proposé que les communes membres soient représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

alors qu'actuellement elles sont représentées par 2 délégués titulaires, sans qu'il y ait de délégués suppléants.

Le conseil municipal approuve cette modification des statuts par 6 voix POUR et 2 abstentions (Paul MONCHANIN, Dominique GIVRE).

5 - PRESENTATION DU BILAN DES CONSOMMATIONS ET DES DEPENSES ENERGETIQUES DE LA COMMUNE EN 2012

Monsieur le Maire présente le rapport de Monsieur Nicolas DESPREAUX, dans le cadre du Contrat SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) avec le SIEL. Ce rapport présente un bilan de la consommation pour tous les bâtiments communaux.

Une étude complémentaire est demandée concernant le bâtiment de la mairie, afin de diminuer la consommation de fuel. Un rendez-vous sera pris avec Jacky BONNET, et Monsieur DESPREAUX, pour l'étude de ce point particulier.

Le Conseil Municipal réfléchit encore sur la consommation importante à la salle d'animation et en conséquence la résiliation du contrat EJP chez EDF. Il se prononcera à ce sujet ultérieurement, après avoir fait remarquer que la salle ne sera plus utilisée les mercredis en veillée, en raison de l'arrêt de l'activité « danse », et avoir entendu l'étude faite par Monsieur DESPREAUX, qui montre qu'un abonnement GEG simple tarif serait plus avantageux que le tarif EJP actuel, mais très variable suivant les années et en fonction du nombre de kWh consommés pendant les jours rouges.

Hervé VALFORT demande s'il serait possible de faire un contrat avec SOCOTEC pour les 2 salles.

Un certificat d'énergie, déposé auprès du SIEL, lors des travaux de réhabilitation de la Maison des Associations, pourrait rapporter 1 500 €, qui devront être réinvestis dans un projet d'économies d'énergie d'un bâtiment communal.

Monsieur DESPREAUX a également produit un rapport sur le mauvais fonctionnement de la ventilation à la salle des Associations.

Il sera pris un rendez-vous avec l'architecte, pour trouver une solution de bon fonctionnement.

6 - REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de rémunération qui sera versée à l'agent recenseur : 1.30 € par bulletin individuel, 0.90 € par feuille de logement, 100 € de frais de déplacements.

7 - SUIVI TRAVAUX COMMISSIONS

- Voirie : 2 devis sont présentés pour des travaux sur le pont situé au lieu-dit « Le Moulin » et pour le mur au fond du parking à l'entrée du bourg.

Devis Gilles VINCENT : 7 POUR

Devis PERRET DUBANCHET : 1 POUR (Paul MONCHANIN)

Concernant le programme voirie, il reste à faire une monocouche sur le chemin des Carrières et à Falot.

- Animation : Paul MONCHANIN demande que les vitres de la salle soient nettoyées et qu'un paillason soit installé à l'entrée de la salle des associations.

Les sapins de Noël sont commandés et seront livrés le dernier samedi de novembre.

Le téléthon aura lieu le samedi 7 décembre avec une soupe au chou servie à la salle d'animation de Neaux.

Le 22 novembre à la salle d'animation, aura lieu la fête de la Ste Geneviève, Ste patronne des gendarmes.

Une réunion aura lieu le 16 novembre avec les jeunes pour essayer de relancer le club.

8 - QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- 2 logements communaux seront bientôt disponibles.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui souhaite se porter acquéreur du chemin longeant sa propriété suite à la vente des terrains mitoyens.
 - L'employé communal a envoyé un courrier à monsieur le Maire et demande à celui-ci de le lire au conseil Municipal. il demande l'annulation de l'avertissement qu'il a eu suite au problème de location de la salle avec le Comité des Fêtes lors de la fête patronale. Aucune décision n'a été prise par Monsieur le Maire.
 - Des demandes de subventions sont arrivées en mairie de la part de la Croix Rouge et des Restos du Cœur. Elles seront étudiées en 2014.
 - Infos CoPLER Commission Développement Economique du 07 Novembre : installation d'un maraîcher à Neulise, en Septembre 2014, à proximité de la zone des Jacquins en septembre 2014 ; recours de la Commune de Neulise sur le rejet par l'Etat de son dossier PLU, relatif la zone Ouest des Jacquins ; travaux engagés à Régny, dans la zone du Forestier, mais difficultés rencontrées suite à la découverte d'une cuve de fuel sous un bâtiment.
 - Monsieur le Maire annonce qu'il ne se représentera aux prochaines élections municipales de Mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le Mardi 14 Janvier 2014